

CHALEUR - PLAN D'ANTICIPATION ET D'URGENCE



OBLIGATOIRE SI APPLICABLE

PRÉVENTION OBLIGATOIRE - MESURES RENFORCÉES SI CHALEUR INTENSE

RPC-SUP-042

Plan opérationnel à compléter avant l'exposition puis à réviser après incident, alerte météo ou changement d'organisation.

ÉTABLISSEMENT	ZONE / UNITÉ	DATE	AUDITEUR / RESPONSABLE
---------------	--------------	------	------------------------

Situation / déclencheur	Personnes / poste	Mesure avant travail	Surveillance / alerte	Arrêt / secours	Preuve / validation
Vigilance météo et température des postes	Personnes / zone :	Eau fraîche / ventilation :	Surveillance :	Arrêt / secours :	Visa :
Épisode de chaleur intense annoncé ou constaté	Postes :	Horaires / pauses adaptés :	Information :	Escalade :	Visa :
Four, cuisson ou manutention ajoutent une charge thermique	Tâche :	Réduction / rotation :	Signes surveillés :	Conduite à tenir :	Visa :
Travailleur vulnérable signalé sans détail médical	Poste :	Aménagement :	Suivi :	Alerte :	Visa :
Malaise / signe d'alerte	Personne / heure :	Mise au frais / premiers gestes :	Appel 15/112 :	Suite :	Visa :
Bilan après épisode	Date :	Écart :	Actions du document unique d'évaluation des risques professionnels :	Clôture :	Visa :